

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du Samedi 27 Mars 1915

	Pages
Conseil municipal :	
Funérailles des victimes de la guerre. — Dépenses.	38
Administrations diverses :	
Guerre. — Dépenses nécessitées par la guerre. — Crédit supplémentaire.	37
Emprunt aux banques.	42
Bâtiments communaux :	
Assurances. — Police générale. — Avenant	26
Lycée Faidherbe. — Agrandissement, règlement d'honoraires	27
— Agrandissement (2 ^e partie), règlement de comptes	28
— Travaux d'emprunt, règlement de comptes.	29
Assistance :	
Familles nombreuses	30
Femmes en couches.	31
Vieillards, infirmes et incurables	34
Hospices :	
Budget pour 1915	35
Recettes :	
Cotes irrécouvrables. — Admission en non-valeur	40
Dépenses :	
Crédits supplémentaires	36-37
Funérailles des victimes de la guerre	38
Emprunts :	
Emprunt aux banques, ouverture de crédit	42
Cimetières :	
Sud — Concessions gratuites : Walcke, Witterhaeghe, Duprez	38
Sapeurs-Pompiers :	
Caisse de secours	38
Caisse des retraites	41
Services municipaux :	
Liquidation de pension : Octroi. — Veuve Yolente	39
Gratifications, Indemnités et Secours :	
Police. — Orphelins Werquin	40

L'an mil neuf cent quinze, le Samedi vingt-sept Mars, à quatre heures de l'après-midi, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lille.

Présidence de **M. Charles DELESALLE**, Maire.

Secrétaire : **M. OVIGNEUR**, Conseiller municipal.

Présents :

MM. Ch. DELESALLE, DAMBRINE, CREPY-SAINT-LÉGER, REMY, LIÉGEOIS-SIX, DUBURCQ, BAUDON, BRACKERS-D'HUGO, DRUEZ, DUPONCHELLE, OVIGNEUR, LEGRAND-HERMAN, LESOT, SOCKEEL, BUISINE, RICHEBÉ, BARÉ, DUCASTEL, LELEU, BOUTRY, LESSENNE, GUISELIN et COILLIOT.

Excusés :

MM. DANEL Léonard, BARROIS, DELOS, BINAULD et GOBERT.

Sous les drapeaux :

MM. LAURENGE, GOSSART, DANEL Désiré, COUTEL, VALDELIÈVRE, PARMENTIER, WAUQUIER et GRONIER.

M. LE SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

Rapport de M. le Maire

1372

Assurances.
Police générale.
Avenant.

MESSIEURS,

Nous avons souscrit, avec les Compagnies co-assureuses des bâtiments communaux, un avenant déclarant que les risques assurés par l'article 215 de la police générale (magasin brûlé) renferment, actuellement, du carbure de calcium.

Conformément aux dispositions de la loi du 5 Avril 1884, nous soumettons cet avenant à votre approbation.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans votre séance du 6 Mars 1908, vous avez approuvé la cession à l'Etat des anciens locaux de la Faculté des Sciences, rue des Fleurs, pour servir à l'agrandissement du Lycée Faidherbe.

M. Sauvage, architecte, chargé de la direction des travaux par délibération du 10 Avril 1908, fut chargé du projet d'aménagement desdits travaux.

Ce projet prévoyait une dépense de 310 000 fr., y compris la somme à valoir pour travaux et les honoraires de l'Architecte, soit. défalcation faite de ces derniers : 283.167 fr. 79.

L'Administration municipale décida d'échelonner les travaux sur plusieurs exercices et, jusqu'en 1914, deux tranches du projet furent mises à exécution :

La première, dont la dépense s'est élevée, non compris les honoraires, à	54.166 fr. 90
La deuxième, à	35.984 fr. 76
Soit au total	<hr/> 90.151 fr. 66

Les bâtiments dont il est question ayant été incendiés, les travaux sont terminés ipso-facto.

Il restait donc à exécuter pour :

$$283.167 \text{ fr. } 79 - 90.151 \text{ fr. } 66 = 193.016 \text{ fr. } 13$$

pour lesquels M. Sauvage demande qu'il lui soit payé 1 fr. 50 % d'honoraires, soit :

$$\frac{193.016 \text{ fr. } 13 \times 1 \text{ fr. } 50}{100} = 2.895 \text{ fr. } 24$$

Nous vous demandons d'examiner la demande de M. Sauvage et de décider que la dépense sera imputée sur l'article 37 du B. S. de 1914 « Lycée Faidherbe — Travaux », étant entendu que l'Etat devra participer, pour moitié, dans la dépense.

Adopté.

1373

Lycée Faidherbe.
Agrandissement.
Réglement
d'honoraires.

1374

Lycée Faïdherbe.
Agrandissement
2^e partie.
Règlement
de comptes.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans votre séance du 6 Février 1912, statuant sur les travaux à exécuter dans les bâtiments de la rue des Fleurs, pour l'agrandissement du Lycée Faïdherbe, vous avez voté un crédit de 50.000 fr.

Les travaux mis en adjudication les 5 Juillet et 11 Octobre 1912 se répartissaient comme suit :

1 ^o Maçonnerie	7.891 60
2 ^o Plafonnage	3.615 62
3 ^o Charpente et menuiserie	4.827 08
4 ^o Ferronnerie	1.515 60
5 ^o Gaz et eau.	5.624 »
6 ^o Peinture et vitrerie	8.952 98
7 ^o Mobilier et fumisterie	10.684 50
	<hr/>
	43.111 38
Divers et imprévus et honoraires de l'Architecte.	6.888 62
	<hr/>
Total.	50.000 »

Les travaux étaient exécutés, en grande partie, au moment de la mobilisation, sauf une partie des installations d'eau et de gaz, de la peinture et vitrerie et de la fourniture de mobilier. Les bâtiments ayant été incendiés le 28 Novembre 1914, nous avons fait dresser le décompte des travaux exécutés dont les dépenses se répartissent comme suit :

1 ^o Maçonnerie	8 602 58
2 ^o Plafonnage	5.115 62
3 ^o Charpente et menuiserie	11.643 86
4 ^o Ferronnerie	1.047 97
5 ^o Gaz et eau.	896 70
6 ^o Peinture et vitrerie	1.962 06
7 ^o Mobilier et fumisterie	6.715 97
	<hr/>
	35.984 76
Honoraires de l'Architecte.	1.799 24
	<hr/>
	37.784 »

Nous vous demandons d'approuver les décomptes des travaux, tels qu'ils ont été établis, pour nous permettre de régler les entrepreneurs jusqu'à concurrence des 9/10^{me}, en attendant la réception définitive des travaux.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans votre séance du 4 Novembre 1912, vous décidiez l'émission d'un emprunt de 7.930.000 fr. pour différents travaux, parmi lesquels figurait une dépense de 352.000 fr. pour travaux de grosses réparations aux bâtiments communaux.

Dans ces dépenses figurait une somme de 25.500 fr. pour le Lycée Faidherbe, répartie comme suit :

1 ^{er} lot. — Couverture en zinc	6.895 12
2 ^e lot. — Couverture en ardoises	2.896 40
3 ^e lot. — Peinture	12.679 05
Somme à valoir et honoraires de l'Architecte	<u>3.029 43</u>
Total.	25.500 »

Les travaux furent mis en adjudication le 27 Mai 1913 et exécutés en 1913 et 1914.

En cours d'exécution, des parties de toitures en zinc et en ardoises qui avaient été reconnues saines durent, toutefois, être remplacées complètement et il en est résulté une dépense supplémentaire comparativement à l'importance des 1^{er} et 2^e lots.

Quant au lot de peinture, il en est résulté une économie sérieuse, en raison du rabais consenti par l'entrepreneur.

Les décomptes des travaux exécutés se répartissent comme suit :

1 ^{er} lot. — Couverture en zinc	12.002 87
2 ^e lot. — Couverture en ardoises.	4.590 97
3 ^e lot. — Peinture	7.028 04
Honoraires de l'Architecte	<u>1.181 09</u>
Soit au total.	24.802 97

1375

Emprunt
de 7.930.000 fr.
Travaux de grosses
réparations.
Lycée Faidherbe.
Règlement
de comptes.

Nous vous demandons d'approuver les décomptes des travaux, tels qu'ils ont été établis, pour nous permettre de régler les entrepreneurs jusqu'à concurrence des 9/10^{me} en attendant la réception définitive des travaux.

Adopté.

1376

—
Assistance
aux familles
nombreuses.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Conformément à la loi du 14 Juillet 1913 relative à l'assistance aux familles nombreuses, le Bureau d'Assistance a dressé la liste des demandes qui lui ont été soumises.

Elles se répartissent comme suit :

1^o — 7 demandes de la première partie, comprenant les chefs de famille ayant plus de 3 enfants âgés de moins de 13 ans ; cette liste représente 7 indemnités formant un total de 52 50

2^o — 2 demandes de la première partie, comprenant les femmes ayant plus de un enfant âgé de moins de 13 ans ; cette liste représente 4 indemnités formant un total de 30 »

3^o — 3 demandes de la première partie, comprenant 3 allocations supplémentaires formant un total de 22 50
et intéressant des personnes bénéficiant déjà des dispositions de la loi.

4^o — 1 demande de la deuxième partie, comprenant une allocation, cette personne n'a pas son domicile de secours à Lille.

Cette liste comprend 14 indemnités de 7 fr. 50, soit 105 francs pour un mois.

Nous vous prions de vouloir bien les approuver.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Conformément à la loi du 17 Juin 1913, complétée par la loi des finances du 30 Juillet 1913, nous avons envoyé à la Préfecture du Nord 265 demandes d'Assistance aux femmes en couches qui, en raison de l'urgence, n'ont pu être soumises à l'instruction prévue pour l'inscription sur la liste.

Ces demandes intéressent : MM^{mes} Beuvelet Philomène, Clément Marie, Debachy née Scherpercel Marie, Deladnque née Chevalier Mélanie, Depoorter née Claeys Elisa, Durut née Savreux Caroline, Joly Julienne, Letellier née Jude Emérance, Loquet née Barré Léonie, Marécaux Zélia, Tabary née Neydt Rachel, Vanhée née Inghain Valentine, Van Rossen Joséphine, Backer née Boulen Louise, Cholle née Lemort Blanche, Courtens née Vandeguiste Sylvie, Delebecque née Thiellies Jeanne, Delestret Elisa, Deleu Elodie, Delporte née Doublet Julia, Desbonnet née Nougeret Alix, Dhaine Marie, Dubois née Ghislain Philomène, Dubois Louise, Dubrulle née Vanneruin Blanche, Ducachez Germaine, Foulont Role, Goussen née Dedeyne Jeanne, Hennion née Vande Mert Juliette, Hermant Emilienne, Hernon Henriette, Lecuyer née Chuelle Céline, Lemesre née Leclercq Marie, Liénard née Durand Berthe, Loosvelt née Boidoux Célestine, Marlier née Gressier Albertine, Martigny Germaine, Masson née Perche Rosa, Moutois née Beyens Julie, Naehtergaele née Willems Sidonie, Bert Marie-Désirée, Billiet Clémence, Bosier Fernande, Branswyck née Debuyssehère Louise, Cnudde Rachel, Cocheteux née Bal Maria, Courroux née Havez Marguerite, Cuny née Fontaine Adolphine, De Geuninck née Vanden Bossche Flore, Defaux née Dupriez Adelaïde, Delay née Truwant Angèle, Devos née Corne Victoria, Dewanne Marie-Louise, Dhaeyere Maria, Dhenin née Hageman Fernande, Dhuy née Huys Joséphine, Dilly née Kecgnaert Berthe, Dujardin Elisabeth, Dumont Paule, Dumortier Juliette, Dupont Carmen, Flipo Rachel, Gallet née Corde Marie, Godinot née Cou'on Pélagie, Gorlier née Higny Marie, Haege née Maette Marthe, Helewant Andréa, Hennion née Carlier Germaine, Herbaux née Meers-

1377

—
Assistance
aux
femmes en couches.

chaul Emma, Horbaut Fédora, Jacques née Desmaretz Emilienne, Jennes née Claye Suzanne, Lacquemont née Dhalluin Emilienne, Landrieux née Lateyne Lucienne, Lapaille née Desein Jeanne, Legrand Béatrice, Leroi née Evrard Véronique, Loquet née Monnez Lucienne, Morant née Blaise Elise, Marquilly née Vanacker Germaine, De Roy Fernande, Desmet née Dobbelaere Elisa, Pépin Lucie-Marie, Théry née Depierre Léontine, Vancauteran née Deswarte Marguerite, Vanhaecke née Vanderdonck Julia, Bulteau née Crespel Berthe, Calvanus Alice, Prenom Léonie, David née Gilles Angèle, De Groote Mathilde, Derycke Marie, Dhaenenonce, Rosiers Marie, Ernout née Frédéric Gabrielle, Lambrecht née Debril Angèle, Lecroart née Créteur Cécile, Mansué née Duchat Suzanne. Poissonnier née Delsaux Louise, Prévost née Cottiau Adelaïde, Vankerpe née Lambin Julienne, Wiel Zélie, Camblain née Rottrie Madeleine, Aelterman Hélène, Balloy née Deprez Germaine, Beaussart née Baleke Marie, Callaert née Baudet Berthe, Carrez née Chrétien Gabrielle, Cocheteux née Walbron Madeleine, Ceteleyn née Cruque Maria Coulombier née Denneulemester Germaine, De Buck née Bourguignon Hélène, Decoerne née Vandeguiste Malvina, De Kuyper née Duchateau Flore, Delannoy née Buriez Camille, Delcourt née Soyez Malvina, Deneufcourt née Menet Hélène, De Meyer née Bataille Adonia, De Munter Rachel, Depinoy née Vanhout Elisa, Dhont Prudence, Dhorre née Luby Hélène, Duhamel Maximilienne, Dumont née Wicky Thérèse, Dupond née Bouchez Madeleine, Dutielt née Dindeleux Valentine, Fourmestraux Marthe, Francomme née Herman Joséphine, Herman née Repillez Sidonie, Herry Amanda, Hujeux Eugénie, Janssens née Lernould Blanche, Lefetz Berthe, Legtand née Hardy Laure, Leleu Marie, Louy née Olivier Ferdinande, Ogez De Leu Adrienne, Opsomer née Debacker Germaine, Pladys née Leblanc Augusta, Plaisant née Debruyne Jeanne, Pottié née Deroubaix Marie, Poublon née Beckaert Julienne, Roger Marie, Stinde née Andriès Hélène, Taussin née Delassus Marie, Ansel Lucienne, Bégard née Dusart Mathilde, Boterdael née De Vries Jeanne, Colpaert née Barbier Aline, Coppens née Reynaert Joséphine, Deroubaix Marie, Duchateau née Moens Berthe, Falmouth née Denève Marguerite, Grivilers née Castel Madeleine, Lestavene née Cuvelier Marie, Loridant née Fauret

Reine, Pède née Varupenne Séverine, Rousseau née Janssens Marie, Staimphin née Delahaye Estelle, Verbert née Lanselle Eléonore, Vercruysse née Dupont Philomène, Wienne née Lecerf Marie, Bockstael née Sara Jeanne, Bousard née Marie Marre, Campens née Cauberghs Marie, Manfrau née Destau Madeleine, Colman née Missu Jeanne, Coppejans Rosalie, Delatousse née Orval Marguerite, Dubar née Ségers Joséphine, Dupuille née Cornu Herminie, Eloi née Bourdon Suzanne, Finet née Gratte Angèle, Herbaut née Delbeken Julia, Hillier Marie, Kuntz née Derisquebourg Clémence, Leynaert née Sauvage Valentine, Looten Jeanne, Renard Madeleine, Sambaer née Roman Juliette, Soulier née Faquiez Hélène, Swartmans Carmen, Vanpraet née Leroy Jeanne, Vasseur née Joets Marguerite, Ysebaert Mathilde, Assez née Gouman Marie, Cauwelier née Depiest Flore, Demouveaux née Fremaux Eugénie, Huys née Thoen Angèle, Liébar née Dupont Amélie, Moucheaux née Lejeune Céline, Nouaille née Cordonnier Emilia, Scribau née Vanroey Germaine, Shinneuwyn née Clarisse Romanie, Vande Ghinste née Noulez Antoinette, Barbry Marie, Behague née Delion Henriette, Compagnie née Benoit Louise, De Clerck née Staes Zénobie, Devos née Capon Suzanne, Derweduwes née Vanwalleghem Juliette, D'Hem née Pigot Rachel, Droulez née Despinoy Juliette, Ghilbert née Delebreu Marguerite, Harlé née Devos Virginie, Hofman née Capelle Berthe, Loucheur née Picavet Eugénie, Mausy née Ghens Marie, Mermilliot née Vindevogel Eugénie, Moncomble née Béghein Adolphine, Tesselin née Sevin Eloïse, Vaillant Marthe, Van Belle Alice, Vanryckeghem Maria, Wartelle née Roch Anaïs.

Adopté.

1378

Assistance
aux vieillards
infirmes
et incurables.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Conformément à la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, le Bureau d'Assistance a dressé la liste des demandes qui lui ont été remises.

Elles se répartissent comme suit :

144 demandes d'assistance à domicile concernant des personnes ayant leur domicile de secours à Lille et 3 demandes concernant des personnes ayant leur domicile de secours dans d'autres communes.

J'ai l'honneur de soumettre cette liste à votre examen, avec les dossiers des intéressés, et vous prie de vouloir bien l'approuver, sauf en ce qui concerne :

MM.

Bernard Louis,		suspendre la pension, touche l'allocation militaire.
Caniez veuve,	»	»
Clément Albert,	»	»
Chadirac veuve,	»	touche 30 fr. comme sinistré.
Connoieux Emile,	»	touche l'allocation militaire.
Dhaene Veuve,	»	»
Duthoit Augustin,	»	»
Ferrand Jean,	»	»
Godefroy François,	»	»
Lambrecht femme,	»	»
Manss veuve,	»	»
Petitqueux veuve,	»	»
Théry Octave,	»	»
Devendeville veuve,	à ajourner, non dénuée de ressources.	

Infirmes

Cousin femme, ajourner la demande, doit se faire soigner.

Dervaux Henri, rejet non infirme, demeure avec ses parents.

Hauteclocq Lucien, blessure de guerre, s'adresser à l'Autorité militaire.

Messiau J.-B., porter la pension à 10,85, touche 110 fr. retraite ouvrière.

Incurables

Corbe François, rejet, non dénué de ressources.
Delebecq Henri, ajourner, doit le faire hospitaliser.
Delvigne femme, rejet, non incurable.
Dupont femme, ajourner la demande.
Faroux veuve, rejet, non incurable.
Largillière Germain, accorde 10 fr., a des ressources.
Lefebvre Pierre, ajourner la demande.
Mousiez Marcel, rejet, non incurable.
Reinach femme, ajourner, non dénuée de ressources.
Rigaut Eustache, ajourner;
et de décider que les admissions prononcées produiront leur effet à compter du 1^{er} Avril 1915.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

L'Administration des Hospices nous a fait parvenir le Budget primitif de ses établissements pour l'Exercice 1915.

Ce Budget s'équilibre ainsi, sans participation de la Ville :

Recettes ordinaires	1.993 327	2 103.559 »
Recettes extraordinaires.	110.232	
Dépenses ordinaires	2.102.816	2 103.516 »
Dépenses extraordinaires	700	
Excédent des recettes.		43 fr.

Les prévisions paraissant bien établies, nous vous prions Messieurs, de vouloir bien donner un avis favorable à l'approbation du Budget.

Avis favorable.

1379

Hospices.
Budget primitif
pour 1915.

1380

Inhumation
des indigents.
Crédit
supplémentaire.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Le crédit ouvert au Budget de l'Exercice 1914, sous le N° III « Subvention au Bureau de Bienfaisance pour inhumation des indigents », présente une insuffisance de 2.641 fr. 95.

Nous vous demandons, Messieurs, d'ouvrir un crédit supplémentaire de pareille somme sur l'Exercice 1914, et à rattacher au dit article III.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 2.641 francs 95, à prélever sur les ressources disponibles de l'Exercice 1914 et à rattacher à l'article III du Budget ordinaire.

1380¹

Travaux exécutés
d'office.
Crédit
supplémentaire.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Le Service municipal d'Hygiène, en l'absence de certains propriétaires, a été tenu de faire exécuter pour leur compte dans les logements insalubres divers travaux indispensables. Pour cette raison, le crédit destiné à ces dépenses est devenu insuffisant.

Nous vous demandons, Messieurs, l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 500 fr., à rattacher à l'article 76 du Budget ordinaire de l'Exercice 1914.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 500 francs, à prélever sur les ressources disponibles de l'Exercice 1914 et à rattacher à l'article 76 du Budget ordinaire.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Nous avons reçu de l'Administration des Hospices les états des sommes payées aux vieillards, infirmes et incurables lillois hospitalisés à titre de subside, pour l'achat d'ingrédients de propreté. Ces états s'élèvent à la somme totale de 23.728 fr. 15.

Les crédits prévus aux Budgets de l'Exercice 1914 s'élevant en totalité à 22.500 fr., nous vous demandons, Messieurs, l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 1.228 fr. 15.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 1.228 fr. 15, à prélever sur les ressources disponibles de l'Exercice 1914.

1380²

—
*Subside quotidien
aux hospitalisés.
Crédit
supplémentaire.*

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans votre séance du 11 Septembre 1914, vous avez voté un crédit de 100.000 fr. destiné à assurer le paiement de dépenses diverses nécessitées par la guerre (réparations aux bâtiments municipaux des dégâts causés par le bombardement ; travaux de déblaiement des rues de la Ville ; traitement des employés supplémentaires, etc.).

Ce crédit est aujourd'hui insuffisant.

Le montant des dépenses, connues à ce jour, s'élève en effet à 113.028 fr. 30 et il reste encore quelques factures à régler pour 1914.

En conséquence, nous vous demandons, Messieurs, l'ouverture d'un crédit de 25.000 fr., à rattacher à l'article 7 des crédits additionnels de l'Exercice 1914.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 25.000 fr., à prélever sur les ressources disponibles de l'Exercice 1914.

1380³

—
*Dépenses nécessitées
par la guerre.
Crédit
supplémentaire.*

1381

—
Cimetières.
Concessions
gratuites.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Le Dimanche 21 Mars courant, à midi, un projectile est tombé sur la chaussée de la rue de Bailleul, et son explosion a causé la mort de deux de ses habitants : le jeune Walcke Alphonse, âgé de 7 ans, tué sur le coup et M^{me} Witterhaeghe Louise, ménagère, 35 ans, qui a succombé plus tard à sa blessure.

Nous avons pensé, Messieurs, qu'il vous conviendrait de rendre un suprême hommage à ces innocentes victimes, en décidant qu'une concession gratuite de 15 ans serait affectée à leurs sépultures au Cimetière du Sud, et que les frais des funérailles seraient également supportés par la Ville et prélevés sur le crédit « Dépenses diverses nécessitées par la guerre ».

D'autre part, l'Administration des Hospices de Lille nous a demandé pour le jeune bleuet Duprez Désiré, tué lors du bombardement de notre Ville, une concession gratuite au Cimetière de l'Est, et nous vous prions d'accéder à cette demande et d'honorer ainsi la mémoire de cette autre victime.

Nous demanderons à l'Administration du Bureau de Bienfaisance qu'elle nous abandonne la part qui lui revient en ces circonstances, soit douze francs par concession.

Adopté.

1382

—
Sapeurs-Pompiers.
Secours.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. le Commandant des Sapeurs-Pompiers nous a adressé une demande de secours en faveur du caporal Moreels Evariste, blessé en service commandé.

Incapacité de travail : 16 jours.

Des certificats médicaux, dûment établis, constatent la blessure de ce caporal, qui a droit, conformément à l'article 146 du règlement, à une indemnité de 4 fr. par jour, soit : 16 jours à 4 fr. = 64 francs.

Nous vous proposons, Messieurs, de prélever cette indemnité sur les fonds de la Caisse de Secours du Bataillon.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. Yolente François, ex-préposé d'octroi en retraite, est décédé le 1^{er} Mars 1915, en possession d'une pension de 1.140 fr. 22 sur la Caisse des Retraites des Services municipaux, dont il jouissait depuis le 1^{er} Février 1915. Sa veuve, la dame Senet, Marie-Philomène, née à Lille, le 6 Mai 1865, sollicite le règlement de sa pension, conformément à l'article 8 des Statuts de la dite Caisse.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil, constatant :

Que la dame Senet est née le 6 Mai 1865 ;

Que M. Yolente et M^{me} Senet ont contracté mariage le 7 Décembre 1885 ;

Que M. Yolente est décédé le 1^{er} Mars 1915 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Yolente ;

Vu les Statuts de la Caisse des Retraites des Services municipaux, desquels il résulte que M^{me} Veuve Yolente a droit à la moitié de la pension de son mari, soit : $\frac{1.140 \text{ fr. } 22}{2} = 570 \text{ fr. } 11.$

2

Nous vous prions, Messieurs, de régler la pension de M^{me} Veuve Yolente à la somme de 570 fr. 11, à partir du 2 Mars 1915, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

1383

Services municip.

Octroi.

Liquidation
de pension.

Veuve Yolente.

1384

—
Services municip.
Secours.
Police.
Orphelin Werquin.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. Werquin Henri, agent de la police de sûreté, est décédé après 19 années de service, laissant une orpheline, sans ressources, n'ayant aucun droit à la pension.

Nous vous proposons, conformément aux précédents, d'allouer à M^{lle} Werquin un secours de 300 francs, à prélever sur l'article 17 du Budget ordinaire de l'Exercice 1914.

Adopté.

1385

—
Cotes irrécouvrables
de l'Exercice 1914.
Admission
en non-valeur.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Nous venons de recevoir de la Recette municipale un état de créances irrécouvrables susceptibles d'être admises en non-valeurs ;

En voici le détail :

Art. 18. — Droits de place :	Marché du Faisan . . .	284 48	
	— Marché aux légumes . .	224 40	
	— Marché du Château . . .	159 39	
	— Marché Gentil-Muiron . .	85 95	
	— Marché Halles Centrales.	521 85	
	— Marché de la Nouv. Av..	1.105 38	
	— Marché Saint-Nicolas..	1.277 09	3.658 54
Art. 19. — Droits de voirie :	Bow windows	3 »	
	— Bancs et tables	69 »	
	— Constructions	123 40	
	— Etalages	62 40	
	— Voitures	20 55	278 35
Art. 26. — Distribution des Eaux :	Robinet libre	156 »	
	— Compteur	306 62	462 62
	A reporter		4.399 51

	Report.	4.399 51
Art. 30. —	Redevances annuelles.	18 »
Art. 46. —	Rétributions scolaires : Ecole Rollin	35 »
Art. 47. —	Abonnement aux fournitures classiques : Ecole J. Macé	10 «
Art. 53. —	Legs Devaux : Loyer d'une maison incendiée	400 »
Art. 55. —	Réquisitions de voitures d'ambulance	138 25
Art. 56. —	Frais médicaux et pharmaceutiques.	219 95
Art. 57. —	Désinfection à domicile.	31 50
Art. 62. —	Remboursement de frais de pavage	16 95
Art. 64. —	Remboursement de frais d'éclairage.	10 90
Art. 67. —	Remboursement de frais d'enregistrement de locations d'étaux dans les marchés.	8 10
Art. 76. —	Vente de vieux matériaux.	490 »
Art. 86. —	Remboursement du montant des travaux exécutés d'office pour le compte des propriétaires	20 »
Art. 94. —	Frais de logement des militaires	2 »
	Total.	<u>5.800 16</u>

L'irrécouvrabilité de ces produits ayant été constatée, nous vous demandons, Messieurs, d'admettre en non-valeur la somme de 5.800 fr. 16 qui sera déduite du montant des titres de recettes de l'Exercice 1914.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Nous vous soumettons des demandes de liquidation de pensions formulées en faveur de :

1° Fremaux Henri-Constant, sapeur-avertisseur, né le 20 Décembre 1859, incorporé le 11 Janvier 1885 ;

2° Roussel Jean-Baptiste, caporal, né le 7 Mars 1857, incorporé le 19 Janvier 1890.

Des certificats médicaux, dûment établis, constatant que ces hommes ne sont plus aptes à continuer leur service, nous vous prions, conformé-

1386

*Sapeurs-Pompiers.
Caisse
des Retraites :
Fremaux et Roussel*

ment à l'article 132 du règlement de la Caisse des Retraites des Sapeurs-Pompiers, d'allouer à M. Fremaux Henri, qui a plus de 30 années de service, une pension de 400 fr. ; et à M. Roussel Jean-Baptiste, qui compte 25 années de service, une pension de 300 fr.

Ces pensions partiraient du 1^{er} Février 1915.

Adopté.

1387

*Emprunt
aux Banques.
Ouverture de crédit.*

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Pour faire face à toutes les éventualités, vous nous avez autorisé, dans votre séance du 24 Août 1914, à emprunter, sans limitation, les sommes dont la Ville aurait besoin, soit à la Banque de France, soit à tous les autres établissements de crédit, soit à des particuliers, au taux fixé pour les avances de la Banque de France.

En conformité de cette décision, nous avons contracté à la Banque de France, le 27 Août 1914, un emprunt de deux cent mille francs, qui a été remboursé, en bons communaux, le 25 Septembre suivant.

Nous venons aujourd'hui vous demander :

- 1^o De ratifier cette opération ;
- 2^o D'admettre en recette la somme de 200.000 fr. ;
- 3^o D'ouvrir un crédit de 201.000 fr. représentant, outre le remboursement du capital, les intérêts que nous avons payés à la Banque de France pour la période précitée, du 27 Août au 25 Septembre 1914.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, admet en recettes la somme de 200.000 fr. et vote, en dépenses, un crédit de 201.000 fr., à prélever sur les ressources disponibles de l'Exercice 1914.

La séance est levée à cinq heures.

No. 11
de Dales alle



Dambine
Dambine

Crepin Saint-Leger
~~Crepin Saint-Leger~~

Remy
Remy

Liégeois-Lia
Liégeois-Lia

Dubucq
Dubucq

Baudou
Baudou

Brackers d'Hugo
Brackers d'Hugo

Cuigneur
Cuigneur

Legrand-Herman
Legrand-Herman

Lesot
Lesot

Lockel
Lockel

Buisine
Buisine

Bou
Bou

Ducastel
Ducastel

Lelou
Lelou

Lessenne
Lessenne

Gusclin
Gusclin

Coilliot
Coilliot

IMPRIMERIE
DELEMAR & DUBAR
12 ter, Rue de Lens
LILLE